

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-25-1900 nommant M.Charlat secrétaire général p. i.,

n° 3-25-1900

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

9 décembre 1900

Numéro JO

n° 25 du 15/12/1900

Date du numéro

15 décembre 1900

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu les décrets des 28 Août 1898 et 7 Mars 1899

Vu le décret sur la solde du 25 Décembre 1897 : Vu le départ pour France en congé de convalescence, de M, Angoulvant, Secrétaire Général ;

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — M. Charlat (Jean-Pierre-Alphonse), chef de bureau de 2me classe des secrétriats généraux remplira les fonctions de Secrétaire Général par intérim, pendant l'absence de M. Angoulvant, Secrétaire Général du Gouv ernement, rentré en France en congé de convalescence.

Art. 2

— M. Charlat touchera en cette qualité les indemnités prévues par les reglements.

Art. 3

— La présente arrêté sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : A.

BONHOURE